

# Saint Ilpize

## Le Bulletin Municipal

N° 21: janvier 2019 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

### Ouverture de la mairie

**Lundi : 8h – 12h, et Vendredi : 8h – 12h et 13h – 16h** secrétaire

**Dimanche : 10h – 12h** alternance maire et adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-ilpize.fr> - email : [contact@mairiest-ilpize.fr](mailto:contact@mairiest-ilpize.fr)

*Vous pouvez aussi demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en téléphonant à la mairie*

## Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,  
Chers habitants (es) de Saint-Ilpize

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'aux personnes qui vous sont proches, une excellente année 2019, santé, bonheur et réussite dans vos projets.

Que l'année 2019 vous soit douce, entourés de ceux que vous aimez et que vous appréciez.

Je forme également des vœux d'espoir, de bonne santé et de prompt rétablissement pour celles et ceux qui sont touchés par la maladie.

Les vœux de ce nouvel an sont aussi l'occasion de témoigner notre fraternité, notre solidarité, notre volonté d'oublier nos petites querelles quotidiennes pour mieux vivre ensemble dans le respect des autres.

Ils sont aussi traditionnellement l'occasion de dresser le bilan des projets de notre commune et de regarder devant nous les enjeux et les perspectives qui s'annoncent.

Beaucoup de choses se sont passées au cours de l'année écoulée :

Vous avez changé de maire et deux nouvelles conseillères sont venues compléter l'équipe municipale : Isabelle Roussel, élue première adjointe, et Estelle Klein.

L'année 2018 a été riche en événements.

Tout d'abord, des travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

- Les fenêtres et les volets des bureaux de la mairie ont été changés par Robert Servant et l'entourage des fenêtres a été consolidé par l'entreprise Lancier.

Les doubles vitrages ont permis de réaliser des économies d'énergie.

- Des travaux d'entretien ont également été entrepris dans la salle Elie Barthomeuf.

- Du matériel a été acheté par les municipalités de Villeneuve et de Saint-Ilpize pour faciliter le travail de l'employé communal à la cantine, en particulier un lave vaisselle de collectivité, les enfants étant de plus en plus nombreux à fréquenter la cantine scolaire.

- Il y a eu aussi le lancement de la première tranche de travaux à l'église Sainte-Madeleine ce qui a permis de rouvrir l'église fermée depuis deux ans.

Pour contribuer au financement des travaux une souscription a été lancée et l'église a été sélectionnée pour bénéficier du loto du patrimoine organisé par la Mission Bern.

Je tiens à remercier l'association des Amis de Saint-Ilpize qui a pris en charge cette souscription avec l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Ceci nous permettra de poursuivre l'opération et de lancer une deuxième tranche de travaux qui devrait bénéficier de 25 000 € attribués par la Mission Bern. Mais auparavant nous ferons réaliser par un architecte du patrimoine une étude diagnostic afin de déterminer les travaux à réaliser en priorité et d'estimer leur coût global.

Parmi nos autres projets :

- Des travaux vont également être entrepris au cimetière du village même si le chantier a pris un peu de retard. Il s'agit de consolider ses murs et aussi d'y installer deux arrivées d'eau, ce qui était réclamé depuis longtemps par les habitants.

Pour co-financer ces travaux, nous bénéficions d'une enveloppe parlementaire.

- Des travaux d'entretien de voirie continueront à être réalisés sur l'ensemble de la commune et nous avons lancé le dossier pour l'élargissement et l'amélioration de la traversée de Chantel. La réalisation de ces travaux est prévue pour 2019.

- La réouverture de la guinguette, qui devrait devenir un bar associatif, fait également partie de nos projets. Ceci nécessitera des travaux de mise en conformité, notamment pour ce qui concerne l'accessibilité.

La commune souhaite d'ailleurs s'engager dans une démarche d'accessibilité programmée qui permettra, à terme, de rendre accessibles tous les bâtiments communaux. C'est aussi dans ce cadre que la réalisation d'une nouvelle rampe d'accès à la mairie est programmée.

- Enfin, la commune poursuivra sa réflexion sur l'aménagement de l'ancienne école qui devrait être transformée en un local d'activité au rez-de-chaussée et un logement au premier étage.

Nos ambitions pour la commune peuvent paraître modestes mais nous devons faire face à une baisse des dotations qui nous oblige à nous adapter si nous ne voulons pas endetter la commune, d'autant que les frais de fonctionnement ne peuvent pas indéfiniment être réduits.

Enfin, il convient aussi d'évoquer un bouleversement important qui a eu lieu en 2018 : c'est le changement de communautés de communes.

Désormais, nous sommes rattachés à la communauté de communes Brioude Sud Auvergne et nous dépendons de la trésorerie de Brioude depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ceci a représenté pour les élus et en particulier pour le maire de longues heures de travail de concertation et de négociation.

Aussi, je tiens à remercier les adjoints qui m'ont soutenue et aidée pour mener à bien cette tâche ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale sans oublier les employés municipaux.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui animent le territoire tout au long de l'année ou permettent de compléter et d'améliorer les services municipaux.

Bonne lecture et bonne année à toutes et à tous.

Martine Defay

## **Loto du patrimoine - 25 000 euros pour l'église Sainte-Madeleine**

La commune a reçu cette bonne nouvelle juste avant Noël : la mission Bern, qui a organisé le loto du patrimoine, a décidé d'attribuer 25 000 euros pour les travaux de restauration de l'église Sainte-Madeleine. Ils devront être affectés aux travaux de toiture.

Rappelons la première étape de ce projet de restauration : effectuer les travaux d'urgence pour permettre de rouvrir l'église aux fidèles et aux visiteurs. C'est chose faite, avec notamment l'intervention des ateliers de Chanteloube qui ont stabilisé et consolidé les enduits. Ils ont aussi fait de nombreux sondages qui laissent apparaître l'existence de décors peints en dessous des couches d'enduit. C'est une découverte prometteuse, même si à ce jour, on ignore s'ils pourront être sauvés.



La commune est maintenant passée à la deuxième étape qui consiste à faire réaliser une étude diagnostic par un architecte du patrimoine. En effet, si les travaux d'urgence ont permis de stabiliser temporairement l'état des enduits, ils n'ont pas traité les causes des dégradations. Ce diagnostic donnera une vue d'ensemble de l'état sanitaire de l'église, établira les travaux nécessaires pour la restaurer et en estimera le coût. L'architecte qui fera ce diagnostic sera choisi prochainement, au terme de la procédure de consultation. Il pourra commencer sa mission dès le vote du budget.

Et la troisième phase sera la restauration proprement dite qui se fera sans doute en plusieurs phases et nécessitera de faire appel à tous les financements possibles.

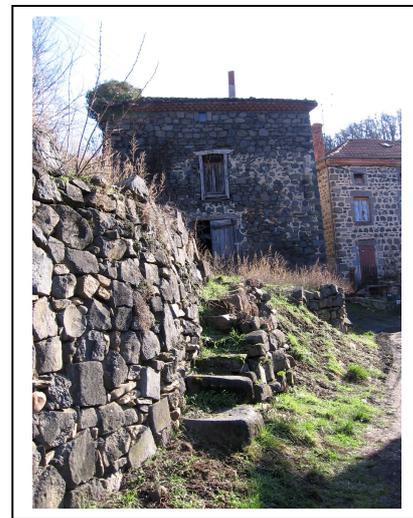
La souscription lancée l'été dernier par la Fondation du Patrimoine a mobilisé plus de 80 donateurs, qui, ensemble, ont versé plus de 15 000 euros, montrant ainsi leur soutien à ce projet patrimonial. C'est une réussite et la commune tient à renouveler encore ses remerciements à tous ceux qui y ont contribué. Ajoutée à la subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), cette somme a permis à la commune de financer les travaux d'urgence à hauteur de 10 000 euros. Le surplus contribuera à financer l'étude diagnostic. Merci encore pour votre générosité.

## Travaux du village de Chantel

Alors que les travaux du village de Chantel sont prévus au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, M. Joseph Olivain, qui porte ce projet, en rappelle l'historique.

Lors de la réunion qui s'est tenue en début de mandat pour l'amélioration de la circulation sur la départementale n° 16, et à laquelle ont participé pour le département M. Joseph Chapuis, vice président en charge des routes, M. Jean-Pierre Vigier, conseiller départemental, et M. Patrick Andrieux, chef de pôle Brioude-Langeac, et pour la commune, M. Pierre Héno, maire, M. Jeannot Bouche, 1<sup>er</sup> adjoint, et lui-même, 3 points d'amélioration ont été soulevés :

- le virage à la sortie du pont dans le village de Chantel
- l'élargissement du pont de la Redonde
- l'amélioration du virage de Bartaillat.



Le département assurera la maîtrise d'ouvrage du pont de la Redonde et du virage de Bartaillat situés hors des centres-villages.

Pour le pont de la Redonde, alors que le financement était acté au budget départemental, le projet technique a été invalidé par l'ABF. Depuis on s'oriente vers une autre solution qui doit permettre de conserver le parapet aval existant en maçonnerie pierre ; l'élargissement se ferait du côté amont. Le projet technique est en cours d'étude.

Pour l'amélioration du virage de Bartaillat, aucun projet technique n'a été proposé par le pôle Brioude-Langeac.

Quant à Chantel, les travaux doivent être faits sous la maîtrise d'ouvrage de la commune car ils impactent les accotements et notamment le stationnement en sortie du virage, dans le sens St-Ilpize Vieille-Brioude. La commune a choisi comme maître d'œuvre le bureau d'études AB2R dont le projet a été validé par la commune et le département. Celui-ci comprend : l'élargissement du virage côté droit, ce qui nécessite une petite emprise sur 2 parcelles privées avec reprise des murs de soutènement (ces riverains ont donné leur accord) et supprime la possibilité de stationnement le long du CD.

Pour permettre aux habitants de pouvoir garer leur voiture, un espace stabilisé a été prévu sur la parcelle bien de section en bas du village, ainsi que l'aménagement des voies existantes en permettant l'accès.

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette opération suivant le projet du bureau d'études AB2R est de 94 251 €/HT. Le projet bénéficie de subventions de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 18 850 €, du département pour 35 000 € (20 000 € du Fonds 199 + 15 000 € d'amendes de police) et de la région pour 21 550 € (contrat du Haut Allier). Le reste à charge pour la commune sera de 18 551 € + le pré-financement de la TVA.

C'est l'entreprise Colas qui a remporté l'appel d'offres pour un montant légèrement inférieur à l'estimation du bureau d'études.

Il est à noter que le département prend en charge le tapis d'enrobé sur l'ensemble de la traversée de Chantel et que, profitant des travaux de réfection des chaussées, le syndicat des eaux de Couteuges reprendra l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable du village.

## Du changement pour les inscriptions sur les listes électorales

Le 31 décembre de l'année précédant le scrutin n'est plus une date limite pour vous inscrire sur les listes électorales. Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Ceci fait suite à une réforme qui a vu naître le REU – répertoire électoral unique – et qui a pour but d'avoir des listes plus justes et plus actualisées.

Pour vous inscrire vous avez trois possibilités :

- en ligne, sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (services en lignes et formulaires)
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété (cerfa 12669\*01 à télécharger sur Internet)
- à la mairie, muni d'une pièce d'identité récente, de votre justificatif de domicile et du formulaire de demande d'inscription complété

A savoir : les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France ont le droit de participer à ces élections s'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires. Et chaque Français est inscrit automatiquement sur les listes électorales lorsqu'il atteint sa majorité, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses seize ans.

## Gestion des déchets : encore des efforts à faire

A l'heure où de nombreuses personnes se mobilisent lors de marches pour le climat, il n'est pas inutile de rappeler que de petits gestes quotidiens peuvent contribuer à cette grande cause. Il en est ainsi de la gestion de nos déchets.

Le SICTOM nous le rappelle : il y a encore beaucoup trop de déchets valorisables dans les bacs d'ordures ménagères. On y retrouve encore des emballages recyclables et des déchets compostables. Alléger nos bacs gris en poussant le tri à son maximum et en compostant est désormais devenu une priorité. C'est la solution la plus efficace pour réduire la quantité et le coût de traitement de déchets.

L'objectif pour 2023 est zéro déchet compostable. Faisons en sorte d'y parvenir.

## Résultat du tri sur la commune



## Bienvenue aux nouveaux habitants

Dans le courant de l'année passée, la commune a vu s'installer plusieurs nouveaux habitants. Céline Chapel s'est installée à Tapon, dans la première maison à droite en venant de Vieille-Brioude et Pascale et Stéphane Rispal dans la dernière. Quant à Sandrine Tourrette, elle a élu domicile avec sa petite fille à Channat, non loin de chez ses parents, Michelle et Alain. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils se plairont dans notre beau village.

## Une année 2019 sous le signe des 40 ans

2019 sera une année riche en événements pour deux associations locales. Le Foyer rural Villeneuve-Saint-Illpize fêtera les 40 ans de la fameuse descente des OFNIS dont le succès va grandissant. Et auparavant il célébrera les 40 années d'existence des échanges avec les Gallois de Tonyrefail, au cours desquelles se sont forgées de solides amitiés. Sous la houlette de Jacques Chausse, récemment élu président du foyer, les réunions de préparation s'enchaînent pour que l'accueil des Gallois à Villeneuve et Saint-Illpize le week end de Pâques soit à la hauteur de ce quarantième anniversaire.

Quant aux Amis de Saint-Illpize, ils fêteront en 2019 les 40 ans de leur association. A cette occasion, ils projettent d'organiser plusieurs manifestations, comme par exemple, une projection de films montrant des scènes de la vie quotidienne à Saint-Illpize dans les années 1960-1970, ou rappelant des événements marquants tels la reconstitution d'une noce auvergnate en 1996. Ils prévoient aussi l'organisation d'une exposition photographique présentant des photos anciennes et des photos prises sous le même angle de vue aujourd'hui, afin de montrer l'évolution du village. Des contacts seront pris avec les anciens du village afin de collecter un maximum de photographies anciennes.



## La Guinguette à Léon

Une réunion publique a été organisée par la mairie en décembre afin de discuter du devenir de la guinguette. Des représentants d'associations étaient présents, qui ont fait part de leur intérêt pour ce lieu en vue d'en faire un café associatif. Les différents candidats ont été invités par la mairie à lui soumettre un projet, sur la base du cahier des charges qui a été élaboré. Le candidat retenu bénéficiera dans un premier temps d'un bail de 6 mois renouvelable, ce qui permettra aux deux parties de tester la viabilité du projet.

## Cahier de doléances et de propositions

Un cahier de doléances et de propositions est à la disposition des habitants, les jours d'ouverture de la mairie. Par ailleurs, la mairie peut prêter la salle Elie Barthomeuf pour l'organisation d'un débat à l'initiative d'un habitant, d'une institution ou d'une association. Un kit méthodologique pour l'organisation d'un débat local est disponible sur le site du Grand débat.



### Le registre grand froid

La mairie tient un registre à titre préventif, recensant les personnes fragilisées (seniors, personnes handicapées, etc.) qui se sont signalées. Ce registre confidentiel peut être utilisé en cas de déclenchement du plan d'alerte grand froid. Le recensement permet en effet aux autorités compétentes d'entrer en contact avec les personnes signalées en vue de leur apporter conseils et assistance.

## Le comité d'action sociale à l'œuvre

Début décembre, les membres du CAS ont rendu visite aux seniors de la commune et leur ont apporté, comme c'est la tradition, un colis de Noël. Une occasion de prendre des nouvelles, de donner des informations sur la commune et aussi de rappeler que pour ceux qui aiment lire, des livres peuvent être portés à domicile. Ils ont aussi été tous invités à participer à la cérémonie de vœux et au goûter organisés le samedi 19 janvier. Il est à noter que cette année, 8 habitants de la commune ont franchi le cap des 70 ans.

## Des nouvelles du pont

Nous sommes régulièrement interrogés sur la date de démarrage des travaux du pont. Malheureusement à ce jour, nous n'avons pas de précisions au sujet de ces travaux qui, à notre connaissance, restent programmés pour le printemps 2019.

## Connaissez-vous les services de votre communauté de communes ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Saint-Illpize fait partie de la CCBSA (communauté de communes Brioude Sud Auvergne). Un changement qui s'accompagne de nombreux services à la population dont, peut-être, vous ignorez l'existence. Aussi il nous a paru utile de récapituler les services rendus par la CCBSA, en particulier dans les domaines de la petite enfance et des services à la personne. N'hésitez pas à en profiter !

*Si vous avez de **jeunes enfants**, vous serez intéressés par :*

**Le Relais Petite Enfance** : il vous informe des solutions d'accueil près de chez vous, auprès des 90 assistantes maternelles et des crèches présentes sur le territoire. Il organise des permanences pour vous aider dans vos démarches et propose des conférences, spectacles et ateliers auxquels les parents sont les bienvenus.

Infos au 04 71 50 01 00 et [relais@cc-brivadois.fr](mailto:relais@cc-brivadois.fr)

**La Maison de la Petite Enfance** : située dans le parc de la Visitation à Brioude, elle abrite une crèche collective, d'une capacité de 40 enfants, ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Pour les parents dont les horaires sont plus variables (tôt le matin ou tard le soir), elle organise l'accueil des petits au domicile d'assistantes maternelles qu'elle encadre. Pour les parents qui gardent leur enfant, la Maison de la Petite Enfance offre aussi la possibilité de confier celui-ci quelques heures, dans un lieu stimulant où il rencontrera d'autres enfants.

Infos au 04 71 50 17 57 ou [creche@cc-brivadois.fr](mailto:creche@cc-brivadois.fr)



### **La Halte-Garderie Bébé Ficelle** à Fontannes

Elle propose un accueil des petits à temps partiel pour soulager les parents quelques heures ou sociabiliser les enfants. Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h, elle peut accueillir jusqu'à 10 enfants. Infos au 04 71 74 33 94 ou [www.brindeficelle.fr](http://www.brindeficelle.fr)

### **La Petit' Pause**

C'est un lieu d'accueil, ouvert tous les vendredis de 15h à 18h, à tous les enfants de 2 mois ½ à 4 ans et leurs parents, pour jouer, rencontrer les autres, et se détendre. Place Grégoire de Tours, entrée libre et gratuite.

Infos au 04 71 50 89 10 ou [jeunesse@cc-brivadois.fr](mailto:jeunesse@cc-brivadois.fr)

### **ADO.COM**

C'est un accueil de loisirs réservé aux jeunes de 11 à 17 ans, ouvert les mercredis de 14h à 18h et pendant les vacances, du lundi au vendredi de 14h à 18h. Il propose des activités diverses et variées, et des camps et bivouacs pendant les vacances.

Infos au 04 71 50 28 59 ou [adocom@cc-brivadois.fr](mailto:adocom@cc-brivadois.fr)

### **Accueil de Loisirs**

Le Centre social Déclic et Léo Lagrange à Brioude accueillent les enfants dès l'âge de 3 ans, les mercredis et les vacances scolaires, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas. Ils proposent toutes sortes d'activités en fonction de l'âge des enfants et organisent aussi des sorties et des mini-séjours.

Infos au 04 71 50 16 80 ou [accueildeloisirs-brioude-stbeauzire.org](http://accueildeloisirs-brioude-stbeauzire.org) (Léo Lagrange) ou 04 71 74 58 10 ou [www.decllic-animation.fr](http://www.decllic-animation.fr) (centre social Déclic).

Et pour terminer le passage en revue des services offerts aux parents pour leurs enfants, signalons que la CCBSA apporte une aide financière de 3,60 € à 4,80 € par jour pour tout séjour d'un enfant en colonie ou en camp, quelle que soit la destination.

Infos au 04 71 50 89 10 ou [jeunesse@cc-brivadois.fr](mailto:jeunesse@cc-brivadois.fr)

*Par ailleurs, la CCBSA propose à tous les habitants, au gré de leurs besoins :*

### **Un service de transport à la demande, appelé Colibri**

Il fonctionne du lundi au samedi et permet de bénéficier d'un taxi pour se déplacer sur et autour du territoire de la CCBSA. Après inscription auprès de la CCBSA, chaque résident a droit à 4 tickets-transport par mois. Il faut réserver sa course au plus tard la veille avant 11h30. A chaque trajet, il faut donner un ticket-transport + 3 € (ou 5 € pour un trajet autour du territoire de la CCBSA). Le surcoût est pris en charge par la CCBSA.

### **Le portage de repas à domicile**, du lundi au dimanche

Ce service est destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en difficulté. Les repas qui sont facturés entre 5,50 € et 8,50 € selon les revenus, sont préparés à partir de produits frais ; les menus sont diversifiés. Il est possible de mettre en place le portage de repas pour un seul jour de la semaine, plusieurs jours, ou tous les jours.



### **La téléassistance**

Elle permet, grâce à un bracelet ou un médaillon, d'être relié à un plateau d'écoute 24h/24 et 7j/7. L'installation et les frais de dossier sont pris en charge par la CCBSA. La pose de l'appareil est réalisée gratuitement à domicile par la mairie. Le tarif varie de 16,50 € à 21 € par mois, selon les revenus. Des aides financières peuvent être accordées sous condition par le conseil départemental ou certaines mutuelles.

Pour se renseigner ou s'inscrire à ces services, il faut appeler le 04 71 50 89 10. Site Internet : [accueil@cc-brivadois.fr](mailto:accueil@cc-brivadois.fr)



Pour se renseigner ou s'inscrire à ces services, il faut appeler le 04 71 50 89 10. Site Internet : [accueil@cc-brivadois.fr](mailto:accueil@cc-brivadois.fr)